Nations Unies A/60/7/Add.42

Assemblée générale

Distr. générale
26 juin 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session
Point 124 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Locaux de bureau supplémentaires à Genève pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : prévisions révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Quarante-troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Locaux de bureau supplémentaires à Genève pour le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : prévisions révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 » (A/60/899).

2. Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport sur les prévisions révisées relatives au Document final du Sommet mondial de 2005 (A/60/537, par. 130), le Secrétaire général avait indiqué que, faute de place au Palais Wilson, qui abrite le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, il faudrait rechercher un immeuble à Genève où seraient installés les effectifs supplémentaires prévus pour le Haut Commissariat et que, de ce fait, les montants estimatifs indiqués dans le rapport devraient peut-être être sensiblement modifiés.

3. Pour l'exercice biennal 2006-2007, l'Assemblée générale a approuvé la création de 73 nouveaux postes à inscrire au budget ordinaire, dont 71 postes pour le Haut Commissariat (résolution 60/246) et 2 postes pour l'appui aux travaux du Conseil des droits de l'homme (résolution 60/251). Suite à sa demande, le Comité consultatif a reçu les renseignements supplémentaires suivants concernant la ventilation des postes du Haut Commissariat par lieu d'affectation et par source de financement :

06-40484 (F) 270606 270606

Ventilation des postes du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par lieu d'affectation et par source de financement

		Postes supplémentaires approuvés 2006-2007			
Type de poste	*Postes établis 2004-2005*	*Genève*	*New York*	*Bureaux hors siège*	**Total**
Postes inscrits au budget ordinaire	177	73	5	15	**270**
Postes extrabudgétaires	376	91	1	83	**551**
Total partiel	**553**	**164**	**6**	**98**	**821**
Divers[a]	–	92	–	8	**100**
Total	**553**	**256**	**6**	**106**	**921**

[a] Personnel temporaire (autre que pour les réunions), consultants, vacataires, experts associés et stagiaires.

4. Le Secrétaire général indique dans son rapport (A/60/899) que 391 personnes travaillent actuellement au Palais Wilson, dont 20 nouveaux fonctionnaires qui ont été recrutés sur les 256 postes supplémentaires approuvés. Le nombre d'occupants dépasse de 111 personnes la capacité autorisée, à savoir 280 personnes, en violation des normes anti-incendie locales. Il ne sera donc pas possible d'accueillir au Palais Wilson les fonctionnaires supplémentaires dont le recrutement est en cours ou prévu.

5. Le Comité consultatif note qu'une équipe de projet composée de membres du personnel administratif, technique et fonctionnel a été constituée et a été chargée de passer en revue, en consultation avec l'Office des Nations Unies à Genève et la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), les implantations possibles à Genève en vue de trouver une solution acceptable. Selon les renseignements communiqués au Comité, l'équipe de projet a estimé que, pour parvenir à une solution viable, il est essentiel que les nouveaux locaux soient situés à proximité à la fois du Palais des Nations, afin de permettre au personnel du Haut Commissariat de fournir un appui aux réunions du Conseil des droits de l'homme, et du Palais Wilson, afin de faciliter la coordination des travaux du Haut Commissariat, et qu'ils aient une capacité suffisante pour pouvoir faire face à toute nouvelle augmentation des effectifs qui pourrait résulter à l'avenir de décisions de l'Assemblée générale tendant à renforcer le Haut Commissariat (résolution 60/1, par. 124).

6. Comme indiqué aux paragraphes 6 et 7 du rapport du Secrétaire général, l'équipe de projet a déterminé que c'est sur le marché immobilier local qu'il faudrait chercher des locaux de bureau supplémentaires. Le Comité consultatif a été informé que la construction d'un bâtiment sur les terrains appartenant à l'Organisation des Nations Unies n'était pas considérée comme une option viable à ce stade, le Haut Commissariat ayant un besoin immédiat et pressant de locaux supplémentaires. S'agissant de la planification à long terme, il a par ailleurs été précisé au Comité que l'Office des Nations Unies à Genève avait entrepris des études préliminaires et avait trouvé deux sites sur lesquels il serait possible de construire un nouveau

bâtiment. Il faudra toutefois procéder à une étude d'ensemble pour déterminer la viabilité d'un tel projet, qui devrait obtenir l'approbation des autorités locales et ne pourrait être achevé que dans plusieurs années.

7. Le Secrétaire général indique qu'après avoir étudié six immeubles actuellement sur le marché et six autres en cours de construction, l'équipe de projet a choisi un immeuble immédiatement disponible de huit étages, d'une superficie totale de 9 128 mètres carrés, et pouvant, selon les estimations, accueillir 375 personnes. L'immeuble, qui est situé 48 rue Giuseppe Motta, est agencé en bureaux paysagés, qu'il serait aisé de configurer en fonction des besoins du Haut Commissariat en salles de réunion et en locaux à usage de bureaux. L'immeuble est relativement proche à la fois du Palais des Nations et du Palais Wilson. Dès que le bail serait signé, le Haut Commissariat occuperait le bâtiment par étapes, 130 personnes occupant les nouveaux bureaux au 1er juillet 2006, puis 50 autres au 1er janvier 2007, enfin 90 autres au deuxième semestre de 2007. Il y aurait ainsi 270 fonctionnaires du Haut Commissariat dans les nouveaux locaux à la fin de 2007, l'occupation des locaux du Palais Wilson correspondrait davantage à la capacité autorisée, et il resterait une capacité disponible qui permettrait de faire face à un éventuel renforcement du Haut Commissariat à l'avenir.

8. Le Comité consultatif note que le bail serait conclu entre le propriétaire et la FIPOI, qui sous-louerait ensuite le bâtiment à l'Office des Nations Unies à Genève. Le Comité a été informé que l'ONU serait libre de choisir ses locataires, qui pourraient ne pas être limités aux fonctionnaires du Haut Commissariat. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, le bail initial serait de six ans et serait renouvelable ensuite pour des périodes de cinq ans. Le montant du loyer serait ajusté chaque année en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation[1]. En ce qui concerne l'état d'avancement du contrat de location, on a confirmé au Comité que le Département fédéral suisse des affaires étrangères était en train de mettre définitivement au point l'offre officielle sur la base des conditions énoncées dans le rapport du Secrétaire général (A/60/899), et que cette offre serait présentée au Haut Commissariat d'ici à la fin de juin 2006.

9. Les clauses du contrat, qui a été examiné par le Bureau de liaison juridique de l'ONUG en consultation avec le Bureau juridique de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, sont présentées au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général. Le loyer annuel et le coût annuel des services de distribution sont respectivement estimés à 3 625 000 francs suisses et 270 000 francs suisses (ce qui représente 324 583 francs suisses par mois[2]). Les loyers à verser pour l'exercice biennal 2006-2007 seraient ajustés pour tenir compte du fait que le Haut Commissariat ne pourrait occuper les nouveaux locaux que progressivement. Ils représenteraient ainsi un tiers du loyer annuel pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2006, deux tiers pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2007, et le montant intégral à partir du 1er juillet 2007. La construction de cloisons et l'installation de bureaux correspondant aux spécifications du Haut Commissariat seraient comprises dans le loyer et ne seraient

---

[1] L'indice des prix à la consommation pour le canton de Genève a augmenté de 5,6 % entre 2000 et 2005.

[2] Soit 268 250 dollars, au taux de change utilisé pour les opérations de l'ONU en juin 2006, à savoir 1,21 franc suisse pour 1 dollar.

pas facturées, sous réserve que les dépenses correspondantes ne dépassent pas 1 million de francs suisses.

10. Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007, telles qu'elles sont indiquées à la section III du rapport du Secrétaire général, sont estimées à 10 451 400 dollars, dont 6 103 000 dollars au titre du chapitre 28E (Administration, Genève), 2 335 800 dollars au titre du chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 1 992 300 dollars au titre du chapitre 33 (Sûreté et sécurité) du plan-programme biennal pour 2006-2007. Un tableau donnant la ventilation des dépenses renouvelables et non renouvelables a été communiqué au Comité consultatif en réponse à sa demande (voir annexe I).

11. Au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général, il est proposé que les ressources additionnelles proviennent en partie du budget ordinaire et en partie des fonds extrabudgétaires, selon une proportion correspondant à la répartition des postes du Haut Commissariat à Genève (dont le coût est imputé à 53 % sur le budget ordinaire et à 47 % sur les fonds extrabudgétaires). Un tableau indiquant la répartition des coûts en fonction de la source de financement, par chapitre du budget et par objet de dépense, a été communiqué au Comité consultatif à sa demande (voir annexe II). Le Comité note que les dépenses au titre du chapitre 28E (Administration, Genève), soit un montant net de 4 150 600 dollars (après déduction de la contribution du Gouvernement suisse), et du chapitre 33 (Sûreté et sécurité), soit 1 992 300 dollars, sont réparties selon les pourcentages susmentionnés. Toutefois, les dépenses supplémentaires au titre du chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), soit un montant net de 1 592 800 dollars (après déduction de la contribution du Gouvernement suisse) sont intégralement financées au moyen du budget ordinaire.

12. En ce qui concerne les dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), le Comité consultatif s'est interrogé sur la nécessité de recruter un coordonnateur de la gestion du bâtiment pendant le déménagement (voir A/60/899, par. 13). On lui a expliqué que le Haut Commissariat considérait que cette fonction était essentielle pour que l'installation dans les nouveaux locaux se déroule sans heurts. On a communiqué au Comité, à sa demande, des renseignements complémentaires sur le rôle et les fonctions du coordonnateur de la gestion du bâtiment. Celui-ci serait engagé à la classe P-3 et serait notamment chargé de la préparation, de la planification, de l'établissement du calendrier et de l'encadrement des activités relatives aux nouveaux locaux, et devrait assurer la coordination entre le Haut Commissariat, la FIPOI et l'Office des Nations Unies à Genève afin que l'installation dans les nouveaux locaux se fasse conformément au calendrier établi et aux normes applicables à l'utilisation de l'espace de bureaux, ainsi qu'aux normes de sécurité. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que les dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) soient approuvées**.

13. Le Comité consultatif se félicite de l'intention du Gouvernement suisse d'apporter une contribution financière pour faciliter l'installation du Haut Commissariat dans de nouveaux locaux à Genève, comme indiqué au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général. Le Comité note que les ressources que le gouvernement hôte se propose de verser pourraient atteindre 2,5 millions de francs

suisses[3] au titre du loyer jusqu'à ce que l'immeuble du 48 rue Giuseppe Motta soit entièrement occupé, et 1 million de francs suisses[4] au titre de la protection du périmètre extérieur conformément aux Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges.

Conclusion

14. **Le Comité consultatif sait que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a un besoin urgent de locaux de bureau supplémentaires et qu'une solution concrète doit rapidement être apportée à ce problème. Il n'émet aucune objection aux solutions proposées par le Haut Commissariat dans le rapport à l'examen. Le Comité consultatif recommande donc que les propositions formulées par le Secrétaire général au paragraphe 22 de son rapport soient approuvées.**

---

[3] Soit 2 066 116 dollars, au taux de change utilisé pour les opérations de l'ONU en juin 2006, à savoir 1,21 franc suisse pour 1 dollar.

[4] Soit 826 446 dollars, au taux de change utilisé pour les opérations de l'ONU en juin 2006, à savoir 1,21 franc suisse pour 1 dollar.

Annexe I

Ventilation des dépenses renouvelables et non renouvelables par chapitre du budget et par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements proposés		
Objet de dépense	**Total**	*Dépenses renouvelables*	*Dépenses non renouvelables*
Chapitre 28E (Administration, Genève)			
Autres dépenses de personnel	**197,4**	144,0	53,4
Services contractuels	**163,5**	–	163,5
Dépenses générales de fonctionnement	**1 209,0**	1 209,0	–
Fournitures et accessoires	**22,5**	22,5	–
Mobilier et matériel	**599,1**	–	599,1
Total partiel	**2 191,5**	**1 375,5**	**816,0**
Chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
Travaux de transformation et d'amélioration	**1 592,8**	–	1 592,8
Total partiel	**1 592,8**	**–**	**1 592,8**
Chapitre 33 (Sûreté et sécurité)			
Postes	**984,0**	984,0[a]	–
Autres dépenses de personnel	**130,9**	130,9	–
Fournitures et accessoires	**42,0**	42,0	–
Mobilier et matériel	**34,7**	–	34,7
Total partiel	**1 191,6**	**1 156,9**	**34,7**
Total	**4 975,9**	**2 532,4**	**2 443,5**

[a] L'effet-report de la création de postes en 2008-2009 (aux taux de 2006-2007) est estimé à 506 400 dollars.

Annexe II

Répartition des coûts en fonction de la source de financement, par chapitre du budget et par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources additionnelles nécessaires (montants estimatifs)				
Objet de dépense	**Total**	*Budget ordinaire*	*Pourcentage*	*Fonds extra-budgétaires*	*Pourcentage*
Chapitre 28E (Administration, Genève)					
Autres dépenses de personnel	**372,3**	197,4	53,0	174,9	47,0
Services contractuels	**308,5**	163,5	53,0	145,0	47,0
Dépenses générales de fonctionnement	**2 304,2**	1 209,0	52,5	1 095,2	47,5
Fournitures et accessoires	**42,5**	22,5	52,9	20,0	47,1
Mobilier et matériel	**1 123,1**	599,1	53,3	524,0	46,7
Total partiel	**4 150,6**	**2 191,5**	**52,8**	**1 959,1**	**47,2**
Chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
Travaux de transformation et d'amélioration	**1 592,8**	1 592,8	100,0	–	–
Total partiel	**1 592,8**	**1 592,8**	**100,0**	**–**	**–**
Chapitre 33 (Sûreté et sécurité)					
Postes	**1 600,6**	984,0	61,5[a]	616,6	38,5
Autres dépenses de personnel	**246,9**	130,9	53,0	116,0	47,0
Fournitures et accessoires	**44,9**	23,8	53,0	21,1	47,0
Mobilier et matériel	**99,9**	52,9	53,0	47,0	47,0
Total partiel	**1 992,3**	**1 191,6**	**59,8**	**800,7**	**40,2**
Total	**7 735,7**	**4 975,9**	**64,3**	**2 759,8**	**35,7**

[a] Les 15 postes d'agent de sécurité sont financés selon les pourcentages établis (53 et 47 %), huit postes étant imputés sur le budget ordinaire et sept postes étant financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Le pourcentage plus élevé au titre du budget ordinaire s'explique par le fait que le déploiement des postes sera échelonné.